



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des finances

---

Objet : **Préavis n° 85/2026** – concernant les indemnités du Conseil Communal pour la législature 2026-2031

Date séance : 20.05.2026

Présents : Pascal Colombo, Grégory Favre, Karine Kalcic, Roberta Genini, Eric Bocquet, Matthieu Balmer, Frédéric von der Weid

Absents: André Darmon, Evelyne Fallet, Gérald Girardet

---

La Commission des Finances remercie les membres de la Municipalité ayant pris part aux discussions et présenté, en qualité d'intermédiaires, les éléments détaillés de la proposition émanant du bureau du Conseil communal.

Il est indéniable que les charges liées à l'exercice des différents mandats au sein du Conseil communal ont considérablement évolué ces dernières années, principalement en raison de la complexité des dossiers, l'augmentation des tâches administratives, des responsabilités et des exigences liées aux fonctions assumées par les élus, les membres des commissions, et les fonctions de bureau. Il nous semble pertinent de saluer l'effort réalisé pour ajuster les indemnités, de manière à refléter les réalités concrètes. Cette proposition s'inscrit dans une revalorisation légitime de l'engagement consenti.

La Commission souhaite attirer l'attention sur les limites inhérentes à la méthode de rémunération proposée, notamment en ce qui concerne le recours à la tarification horaire pour les préavis. Si cette modalité est en mesure de refléter une reconnaissance adaptée pour le travail effectué, elle présente cependant des défis opérationnels, notamment en matière de suivi, de transparence et de répartition des charges.

Nous considérons qu'un système basé sur des forfaits, modulés selon la complexité et l'importance des tâches ou rapports à traiter, aurait constitué une alternative plus lisible et simple à mettre en œuvre. Nous aurions en effet préféré que le cadre défini s'appuie, pour les tâches variées comme celles des préavis, sur des seuils ou des fourchettes préétablies tenant compte des spécificités du travail à accomplir, plutôt que d'un décompte strictement horaire.

La Commission des Finances estime cependant que cette révision des indemnités répond de manière équilibrée aux attentes légitimes des membres du Conseil Communal et des commissions, tout en restant compatible avec les contraintes du budget communal.

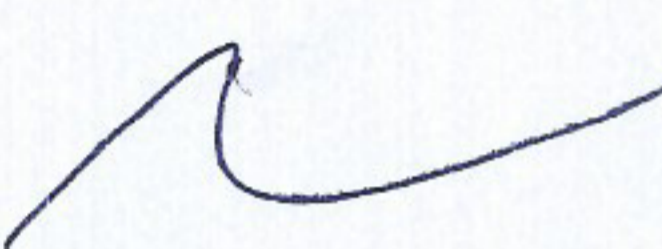

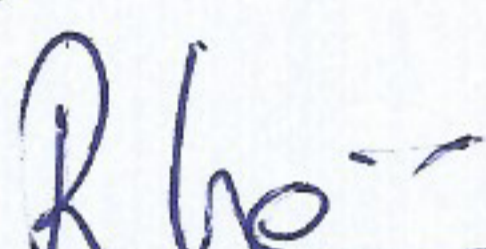
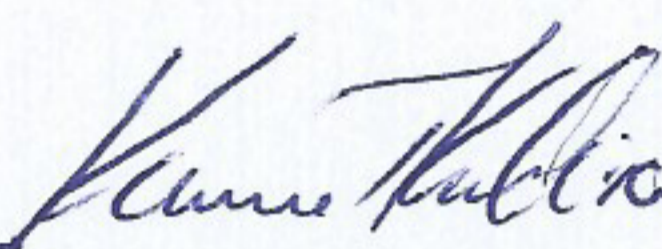
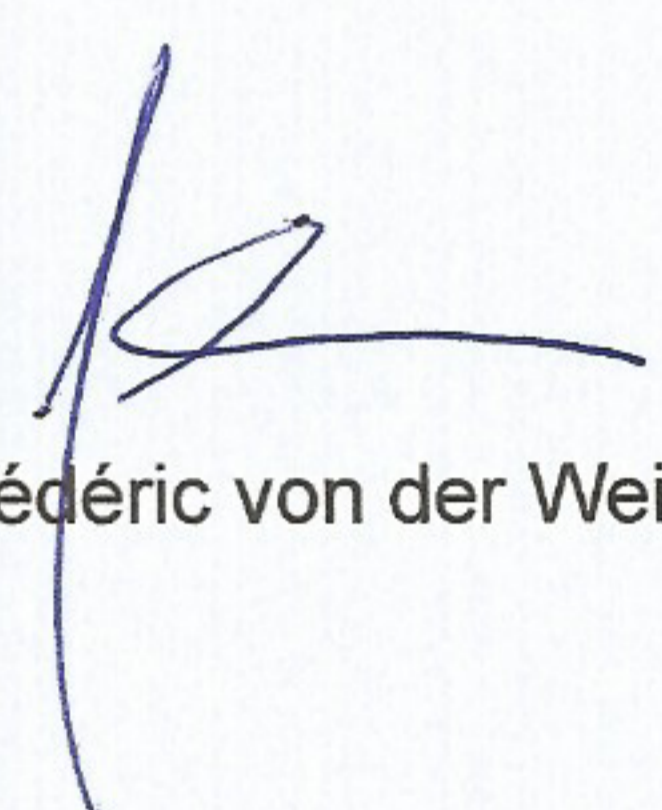


# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des finances

**Fondé sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil d'accepter les conclusions du préavis N° 85/2026 concernant la demande de révision des indemnités du Conseil Communal pour la législature 2026-2031**

Fait à Genolier le 28 mai 2026

Matthieu Balmer   Eric Bocquet   Roberta Genini   Karine Kalcic   Frédéric von der Weid  
Rapporteur